



## COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

---

*Nous soussigné, Pierre ASCHIERI, Maire de la Commune de Mouans-Sartoux, attestons avoir depuis la date du 7 août 2015, fait procéder à l’affichage en mairie d’un exemplaire de l’arrêté n° 2015-041 prescrivant le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain de la commune de Mouans-Sartoux.*

*Cet affichage se poursuivra jusqu’au 7 septembre 2015 inclus.*

*Fait à Mouans-Sartoux, le 9 septembre 2015.*

Pierre ASCHIERI,  
Maire de Mouans-Sartoux.



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**Nous soussignés, Jérôme VIAUD, Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse**

### CERTIFIONS QUE :

- L’arrêté de Monsieur le Préfet de Département en date du 27 juillet 2015 prescrivant le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain de la commune de Mouans-Sartoux

a bien été affiché au siège de la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse du 27 août 2015 au 27 septembre 2015.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Grasse, le **08 FEV. 2016**

Le Président,



**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes

